

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 14 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Alexandre MOUGIN, Conseiller Municipal Délégué

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjointes ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice d'Alexandre MOUGIN, Conseiller Municipal Délégué,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Alexandre MOUGIN, Conseiller Municipal Délégué, est délégué aux déplacements, aux parkings en structure, à la propreté et qualité de vie.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressé à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations, conventions et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus y compris la réponse aux demandes de subvention et mise à disposition, les ordres de service et les bons de commande.

Il assurera la représentation de la commune auprès des associations, des institutions et lors de toute cérémonie entrant dans le champ de ses délégations.

Article 3 :

Alexandre MOUGIN Conseiller Municipal Délégué, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, à Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 14 AVRIL 2026



Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16 AVR 2026

Publié ou notifié le : 16 AVR 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_04_236
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Alexandre MOUGIN, Conseiller Municipal
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	005-210500617-20260416-A2026_04_236-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	932 o
Nom métier : 005-210500617-20260416-A2026_04_236-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	53.8 Ko
Nom original : D_18661.pdf		
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20260416-A2026_04_236-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2026 à 16h38min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2026 à 16h38min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2026 à 16h38min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2026 à 16h39min02s	Reçu par le MI le 2026-04-16

